



TARIFS 2019-2020 et règlement intérieur

FORFAITS ANNUELS - CARTES et STAGES

étalements possibles des forfaits jusqu'à 3 fois sans frais

(se reporter impérativement au tableau des étalements de chèques.)

Frais d'inscription de 15€ / personne déjà compris dans les tarifs

Type de FORFAITS	TARIFS (euros)	Tarifs du cours (Tarif plein)	TARIFS Couples (-5% sur la 2 ^{ème} personne)	TARIFS moins de 25 ANS (- 10 %)
Forfait 1 cours / semaine	310	7,56	295	280
Forfait 2 cours / semaine	448	5,55	426	404
Forfait 3 cours / semaine	529	4,39	503	477
Forfait 4 cours / semaine	603	3,76	573	544
Forfait 5 cours / semaine	668	3,34	635	602
Forfait 6 cours / semaine	716	2,99	680	645
Carte de 10 cours (valable pour tous les cours y compris les cours ponctuels) date de validité : 4 mois	140 <u>renouvellement de carte :</u> 125	12,5	-	-
Cours collectif à l'unité	15	15	-	-
Cours particuliers une heure pour 1 ou 2 personnes (sur RdV)	45	45	-	-
Forfait de 5 cours particuliers	210	42	-	-
TARIFS DES STAGES	25€ / 2h 1 stage	40€ / 4h (2 stages dans la même journée)	-	-

- 5% COUPLES pour la 2^{ème} personne à la même adresse (uniquement pour forfaits).

Le tarif "couples" ne s'applique qu'aux personnes de plus de 25 ans.

- 10% Jeunes moins de 25 ANS

INFINI DANSE SARL

Parc d'Activités PISSALOUPE - 6 avenue Jean d'Alembert

78190 TRAPPES

Tél. : 06 64 95 48 55

N° de SIRET : 49138802100017 Code APE : 8552Z

N° TVA Intracommunautaire : FR7649138802100017

Site internet : www.infini-danse.fr – maria@infini-danse.fr



REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

SAISON 2019-2020

Les cours

Les cours sont assurés du 2 septembre 2019 au 26 juin 2020

L'école sera fermée :

- les jours fériés
- vacances de la Toussaint : 2^{ème} semaine soit du 28/10 au 1er/11/19 inclus
- vacances de Noël : du 23/12/19 au 3/01/20 inclus
- vacances d'hiver : 2^{ème} semaine soit du 17/02 au 21/02/20
- vacances de Pâques : 2^{ème} semaine soit du 13/04 au 17/04/20
- en juillet et août 2020

- **Durée des cours : 1 heure** y compris pour les **cours particuliers**
- **Cours d'essai gratuits pendant la semaine du lundi 2 au vendredi 6 septembre 2019** (semaine test) puis durant l'année uniquement sur accord des professeurs. Aucune personne extérieure à l'école n'est admise dans les cours sans autorisation préalable d'Infini Danse.
- **Le passage au niveau supérieur reste à l'initiative des professeurs** dans le cas où vous hésitez entre deux niveaux, **demandez leur avis**. Quel que soit le niveau choisi, les professeurs se réservent le droit de vous rediriger vers un niveau plus adapté, ceci afin de garder un bon équilibre et une bonne progression des élèves dans les cours.
- **Les forfaits sont valables durant l'année scolaire 2019/2020**, les jours de cours sont fixés à l'inscription.
- **Les forfaits et cartes sont à présenter au professeur ou à la personne en charge de contrôler l'accès à chaque début de cours**, y compris si plusieurs cours se suivent. Elles sont à ranger ensuite au tableau des cartes.
- **Les cartes de 10 cours sont valables pendant 6 mois** à partir de la date d'achat.
- **Les abonnements annuels sont forfaitaires**, en cas d'absence, **les cours ne sont pas remboursés quel que soit le motif**.
- **Les forfaits et cartes ne sont ni transmissibles, ni remboursables**
- **Cours particuliers** : paiement à la 1^{ère} séance. Tout cours particulier non décommandé à l'avance sera dû.
- **Frais d'inscription annuels (année scolaire) : 15 €** inclus dans le tarif affiché.
- **Les stages, soirées, entraînements, etc...** sont également ouverts aux personnes extérieures à l'école.
- **Infini Danse se réserve le droit de modifier ou d'annuler les programmes** des cours et activités de l'école en cours d'année en cas de nécessité.

Règles générales et savoir-vivre

- **Il est interdit de fumer ou de vapoter** dans l'immeuble accueillant INFINI DANSE.
- **Les élèves sont tenus de respecter la quiétude du voisinage et l'environnement** en sortant de l'école (mégots de cigarettes, papiers, bruit, ... sont proscrits).
- **Pour préserver le parquet et permettre** une qualité de danse optimale, il est demandé aux élèves et/ou participants aux stages/soirées/cours, de se munir d'une 2^{ème} paire de chaussures.
- **La danse étant un moment de partage**, nous demandons à nos élèves de bien vouloir se munir de vêtements de rechanges et d'éventuels produits d'hygiène pour garantir le confort de tous.
- **Certificat médical et assurance à jour** : Les élèves sont tenus de fournir à l'inscription, un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse et être en possession d'une assurance personnelle de responsabilité civile. L'école INFINI DANSE rejette toute responsabilité en cas de non-respect de ses deux règles.
- **A l'occasion des évènements et cours organisés dans l'école, des vidéos et des photos peuvent être réalisées**. Pour les besoins de l'école, elles peuvent être partagées. Les profs se réservent le droit d'exiger une utilisation restreinte des images.
Le droit à l'image permet à chaque personne de s'opposer à l'utilisation, commerciale ou non, de celles-ci. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en envoyant une demande écrite au responsable d'Infini Danse.
- **En cas de perte ou de vol d'objets personnels**, l'école Infini Danse ne peut être tenue pour responsable.
- **La Loi sur le RGPD entrée en vigueur le 25 mai 2018 nous oblige à conserver vos données personnelles**. Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité auprès du secrétariat de l'école.
- **Toute personne inscrite à l'école Infini Danse accepte et s'engage à respecter** le règlement intérieur dans son intégralité.